



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-SAINT-DENIS  
DE BASKETBALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY  
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11  
Email : [cd93.basketball@wanadoo.fr](mailto:cd93.basketball@wanadoo.fr)  
Site : [www.basket93.fr](http://www.basket93.fr)

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER Championnat U11 Masculins « Régis RACINE »**

Le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball organise un Championnat U11 Masculins intitulé « Régis RACINE ».

### **Article 1**

Le Championnat U11 Masculins « Régis RACINE » est ouvert aux Associations sportives affiliées à la FFBB et régulièrement qualifiées pour cette division.

Elles doivent de plus évoluer dans une salle homologuée et équipée conformément aux règlements des Salles et Terrains.

Le Comité Départemental a toujours le droit de refuser l'inscription d'une Association sportive dès lors qu'il motive son refus.

### **Article 2. ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIÉES POUR LA COMPÉTITION DE LA SAISON EN COURS**

#### **2.1. Système de l'épreuve**

Tous les Groupements sportifs en règle administrativement et financièrement avec le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis.

**Jeu en 4 contre 4 avec ballon taille 5 sur panier à 2m60.  
Durée des rencontres : 4 x 8 minutes.**

**Applications du règlement U13 :**

- **Retour en zone**
- **3 secondes dans la zone restrictive**
- **5 secondes (touche, lancer-franc, sans dribble...)**
- **8 secondes pour traverser la zone arrière**
- **24 secondes Défense de zone interdite**

Défense de zone interdite.

Cependant, la prise à deux sur montée de balle sera tolérée. Les aides défensives avec un pied dans la zone restrictive sont conseillées.

Toutefois, un ou plusieurs joueurs figés dans la zone restrictive qui pourrait s'apparenter à une défense de zone sera totalement interdite.



## 2.2. Équipes retenues

À l'issue du classement de la Compétition Mini Basket U11 Masculins 1ère Phase, les 12 équipes sont réparties comme suit :

- Les 1<sup>ers</sup> de chaque poule sont qualifiés en Poule Haute (soit 6 équipes en matches Aller et Retour)
- Les 2<sup>èmes</sup> de chaque poule sont qualifiés en Poule Basse (soit 6 équipes en matches Aller et Retour)

À l'issue de ces matches, l'équipe 1<sup>ère</sup> de la Poule Haute est déclarée Championne de Seine-Saint-Denis « Régis RACINE »

## Article 3. QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs autorisés *	Domicile Extérieur	10 maximum 10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1, C2 ou T Licence C, AS	5 Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nb maximum) U 10 / U11	Blanc	Sans limite

\* Equipes mixtes autorisées

## Article 4. HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres sont prévues le samedi de préférence à 13h30 ou 14h.  
Dérogação d'horaire et de jour : elles doivent être faites **conformément à l'Article 18** des Règlements Sportifs Généraux du Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.

## Article 5. RÈGLES DE PARTICIPATION

Les équipes 2 / 3 peuvent participer à ce Championnat.

## Article 6. CHARTE DES OFFICIELS

Ce Championnat n'est pas soumis à la Charte des Officiels.

## Article 7. OBLIGATIONS TECHNIQUES

Ce Championnat n'est pas soumis aux Obligations Techniques départementales.

Cependant, les entraîneurs MAJEURS des équipes évoluant dans ce Championnat doivent participer à un au moins des Rassemblements Techniques Encadrants ou au Forum départemental MiniBasket du CD 93.

## **Article 8. OBLIGATIONS SPORTIVES**

Ce Championnat n'est pas soumis aux Obligations Sportives départementales.

## **Article 9. SAISIE DES RÉSULTATS**

Les résultats devront être saisis par l'équipe recevant avant le lundi soir 20h.

Un code de saisie et une procédure vous seront transmis avec le calendrier.

***ATTENTION : un score enregistré ne peut plus être modifié. Seule, la Commission Sportive Départementale pourra le rectifier en cas d'erreur de saisie.***

Pour tous points non spécifiés par les Règlements Particuliers, se référer aux Règlements Sportifs Généraux Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.